

Département de l'Aveyron  
Arrondissement de Millau  
COMMUNE DE REQUISTA

N° 2026 / 29

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE REQUISTA.

**OBJET : DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES AU 3<sup>ème</sup> ADJOINT.**

**Le Maire** de la Commune de Réquista,

**Vu** l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal de Réquista en date du 27 mars 2026, au cours de laquelle il a été procédé l'élection du Maire et des Adjointes,

**Vu** la délibération n°2026/07 du 27 mars 2026 relative à l'élection du Maire et des adjointes,

**Considérant** la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une redistribution de ses délégations,

**Considérant** les nouvelles fonctions Monsieur Pierre GRIMAL, devenu de fait 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire,

### ARRETE

**Article 1°** : - En application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Pierre GRIMAL**, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, est délégué aux affaires budgétaires et financières ; à la communication numérique ; aux relations avec les associations.

#### ❖ Délégations de fonctions lui est donné dans ces domaines et notamment pour :

- La préparation et l'élaboration des documents financiers (Budgets Primitifs, décisions modificatives, Comptes Administratifs) ;
- La gestion des emprunts ;
- Les questions liées aux économies d'énergies et au développement des technologies informatiques, numériques et de communications.
- La représentation du maire dans les diverses instances en relation avec les associations de la commune.
- Les relations de la commune avec les associations locales.

#### ❖ Délégation de signatures lui est donné dans ces domaines et notamment pour :

- D'une part délivrer tous certificats et signer tous les documents nécessaires à ses délégations.
- En l'absence du Maire, délégation permanente est également donnée à Monsieur Pierre GRIMAL, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, à l'effet de signer tous les documents à caractère financier (mandats, titres, bordereaux et certifications comptables).

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

**Article 2°** : - **Monsieur** le Secrétaire Général de la Mairie de Réquista est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3°** : - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la préfète aux fins de contrôle de légalité.
- Monsieur le Trésorier.
- L'intéressé.

Reçu notification le  
L'intéressé,



Fait à Réquista, le 30 mars 2026  
Le Maire,  
**Michel LAURENS**

